



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Paris, le **20 MAI 2015**

Sous-direction des services d'incendie  
et des acteurs du secours

Bureau de la Réglementation Incendie  
et des Risques Courants

Réf. DGSCGC/DSP/SDSIAS/BRIRC/OM /N°2015- 76  
Affaire suivie par Olivier MASSON  
Tél 01.56.04.73.69  
Mel : olivier.masson3@interieur.gouv.fr

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et messieurs les Préfets de métropole  
(Cabinet, SIDPC, SDIS)

**Note d'information**

**Objet :** EURO 2016.

**P. J. :** NOTE D'INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PREVENTION  
INCENDIE DANS LE CADRE DE L'EURO 2016.

**Référence :** INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE INT K 1504900 J du 5 mars 2015.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe, une note d'information relative à la prévention « incendie », sur laquelle j'appelle la vigilance de vos services dans la perspective de l'EURO 2016.

Le sous-directeur des services d'incendie  
et des acteurs du secours

Benoît TREVISANI

## NOTE D'INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PREVENTION INCENDIE DANS LE CADRE DE L'EURO 2016

La France accueillera le championnat d'Europe de Football du 10 juin au 10 juillet 2016 dans 10 villes hôtes (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Etienne, Toulouse). Un certain nombre d'installations et de manifestations se tiendront dans divers sites de ces villes hôtes, mais également dans d'autres villes.

La présente fiche vise à attirer l'attention de vos services et plus particulièrement ceux en charge de la prévention incendie, sur différents points de vigilance.

### *Descriptif rapide des sites recevant du public :*

Stade : situé sur des lieux connus, ils sont d'accès payant et font l'objet d'un contrôle régulier sur le plan technique et administratif ; en revanche leur périphérie sera complétée par des structures dévolues à diverses activités, telles que la restauration, l'accueil des médias et des délégations ainsi qu'un certain nombre d'équipements techniques (énergie, fluides, billetterie et sécurité). Le périmètre de ces stades va donc être significatif, et vraisemblablement largement supérieur aux dimensions maximales pratiquées jusqu'à ce jour.

Fan Zone (FZ) : ces espaces d'accès gratuit, sont créés sous la responsabilité des communes ou des EPCI sur le territoire desquels sont implantés les stades. Ces espaces festifs mais contrôlés verront l'accueil de nombreuses personnes pour visionner sur écran géant des retransmissions de matches et d'émissions relatives à l'EURO 16 et aux collectivités locales, en présence de partenaires. Ces espaces constituent des installations ouvertes au public (IOP).

Camp de Base (CB) : il s'agit de structures à caractère hôtelier, à proximité d'une gare et d'un stade d'entraînement.

### *Principes généraux dans le bâti :*

Il s'agit de se faire une idée précise du niveau de sécurité des ERP en périphérie des stades, FZ et lieux de retransmission, afin d'anticiper d'éventuelles mesures de mise en sécurité. En effet, ces ERP « riverains » des sites précités vont voir une affluence nettement supérieure à l'ordinaire.

Aussi, je vous invite à demander aux commissions de sécurité compétentes, quelle que soit la périodicité réglementaire, de visiter ces établissements en portant une attention particulière à la conformité des installations électriques ainsi qu'à la vérification du libre accès de l'ensemble des dégagements. Elles pourront également participer à la responsabilisation de l'exploitant en procédant aux rappels réglementaires jugés utiles localement.

### *Points de vigilance hors bâti :*

#### **Installations de sécurité**

- ✓ Isoler les zones techniques comme les tableaux électriques ou les régies sonores et d'éclairage par l'installation de barrières interdisant l'accès au public ;
- ✓ Veiller à la conformité des installations électriques, souvent cause de départ de feu ;
- ✓ S'assurer de la parfaite stabilité et du bon accrochage des installations de son et d'éclairage éventuellement mises en place ;
- ✓ Disposer les aménagements de façon à ne pas gêner l'accès et le bon fonctionnement des moyens de défense contre l'incendie existants. Compléter, le cas échéant ces derniers, par la mise en place à proximité des installations techniques, des moyens d'extinction appropriés.

#### **Consignes de surveillance**

- ✓ Mettre en place un personnel de sécurité qui devra être présent avant, pendant et après la manifestation, et s'assurer de son bon déroulement en effectuant des rondes régulières.
- ✓ Informer le personnel de la conduite à tenir en cas d'incendie
  - composer le 18 ;
  - évacuer le public et les personnels ;
  - utiliser les moyens de secours (alarme, lance à incendie, etc.) propres à l'établissement, placés de façon visible et accessibles et qui devront être soumis à un contrôle strict et régulier.

#### **Desserte, accessibilité et moyens de secours**

- ✓ Maintenir libre et dégagé en permanence l'accès aux bouches et aux poteaux d'incendie implantés sur le site concerné ;
- ✓ Matérialiser les cheminements maintenus libre en permanence ;
- ✓ Définir les axes permettant l'arrivée des secours.

#### **Mesures opérationnelles induites par l'implantation des FZ :**

Etant donné la durée d'implantation des installations liées à l'évènement EURO 2016, il y aura également lieu d'anticiper certaines mesures opérationnelles destinées notamment à maintenir un niveau de desserte et d'accessibilité compatible avec les interventions courantes non spécifiques aux FZ.